



SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 SEPTEMBRE 2017, 17 h 30

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le six septembre à dix-sept heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 30 août 2017,

S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY, BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

M. THÉROUDE, Président ; Mrs MARTIN DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents ; Mme NOURY titulaires ; Mrs GRAMMOND et TIAR suppléants

Étaient absents excusés :

Mme DELAFONTAINE et M. BELVAL titulaires, excusés

Mme GUILLOU titulaire ; Mmes VERHOESTRAETE et VANDROMME et Mrs CRÉPY, VERHOESTRAETE et MALBRANC suppléants, non-excusés

Secrétaire de séance : M. MARTIN

Procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2017 :

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

N° 1 / REQUALIFICATION PLACE CANTREL MOUY – GROUPEMENT DE COMMANDES

La Commune de MOUY a décidé de réaménager totalement la Place Cantrel en son centre-ville. Un état des lieux des réseaux a donc été réalisé.

Un état des lieux des réseaux a mis en évidence la nécessité de travaux de mise en conformité sur nos réseaux collectifs d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable. Des travaux d'extension de l'assainissement des eaux usées étaient déjà programmés.

Ces travaux de requalification concerneront donc, en plus du SIVOM d'ABBM, des compétences exercées par chacune des structures suivantes :

- . la Ville de MOUY, pour tous les travaux de voirie, d'éclairage public et d'aménagement urbain,
- . la Communauté de Communes du Clermontois, pour l'extension du réseau des eaux pluviales.

Il est donc proposé de recourir à un groupement de commandes « **Requalification du centre bourg, aménagement de la place Cantrel à Mouy** » pour permettre à ces trois collectivités, qui justifient des besoins communs pour la réalisation de ces travaux, de s'unir dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Il parait également opportun de grouper toutes les dépenses afférentes à ce chantier comme le coordonnateur SPS, les honoraires de l'huissier et plus généralement tous les frais de contrôle ou d'études nécessaires à la réalisation des travaux dans le respect des règles de l'Art et de la réglementation en vigueur.

Pour le fonctionnement de ce groupement de commandes, il y aura lieu de définir son coordonnateur mais également constituer une Commission d'Appel d'Offres spécifique.

--ooOoo--

LE COMITÉ SYNDICAL, toutes explications reçues et après discussion, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de requalification du centre bourg, aménagement de la place Cantrel à Mouy,
- APPROUVE l'adhésion du SIVOM D'ABBM audit groupement de commandes,
- DÉSIGNE la Ville de MOUY comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- APPROUVE la participation financière aux frais de procédure au prorata des montants définitifs des marchés conclus par chaque membre du groupement pour répondre à ses propres besoins,
- DÉSIGNE comme membres de la CAO spécifique Messieurs Réginald THEROUDE et André DENIS, respectivement titulaire et suppléant,
- AUTORISE le Président à signer les marchés concernant les travaux du SIVOM d'ABBM et tout document d'y rapportant.

2°/ ASSAINISSEMENT 4 COMMUNES – PHASE 2

Le Président rappelle que le programme d'assainissement en 4 phases a fait l'objet d'un marché accord-cadre pour la globalité des travaux.

Ce marché encadre l'opération et sert de base aux marchés intermédiaires, dit subséquents, qui seront lancés pour chaque phase.

Les phases avaient été prévues à titre indicatif dans cet accord-cadre. Cependant, les priorités, au niveau salubrité, ont légèrement changé depuis. C'est pourquoi le Président propose de modifier la phase 2.

--ooOoo--

LE COMITÉ SYNDICAL, toutes explications reçues et après discussion, à l'unanimité des présents, APPROUVE la modification de la phase 2 et le découpage des marchés subséquents correspondants comme suit :

Objet	Estimation
LOT 1 : CREATION ET REHABILITATION DES RESEAUX GRAVITAIRES ET DE REFOULEMENT	
MS 1 MOUY : Rue Léon Bohard (côté Jean Depaule) + Rue Jean Depaule + Rue Jules Ferry prolongée	395 301.63 €
MS 2 ANGY : Rue de Clermont, des Acacias et Roger Salengro	908 419.53 €
MS 3 BURY : St Claude partie 1	844 313.90 €
MS 3 BURY : St Claude partie 2	813 764.46 €
	2 961 799.52 €
LOT 2 : POSTES DE REFOULEMENT	
MS 1 St Claude : postes	293 021.46 €

3°/ BORNES DE PUISAGE MONÉTIQUES – TARIFICATION

Le Président rappelle que le SIVOM D'ABBM a délibéré à propos de l'utilisation frauduleuse des hydrants sur son territoire.

Afin de parer aux besoins d'usagers, occasionnels ou récurrents, le SIVOM va faire prochainement installer des bornes de puisage monétiques fonctionnant avec des cartes à se procurer et prépayer auprès de notre Fermier eau potable. Vu l'importance du coût, seules 2 bornes ont été commandées pour le moment.

Après discussion, l'Assemblée décide que le de calculer la redevance de façon à ce que le m3 TTC revienne à 2,50 € TTC pour les Mairies membres du SIVOM et 3,00 € TTC pour les autres.

Ainsi le Comité, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE d'établir la redevance eau potable puisée sur lesdites bornes monétiques à :

- . 1,02 € H.T. pour les Mairies de nos Communes membres,
- . 1,50 € H.T. pour tout autre usager.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. **FORAGE F7** : Le SIVOM déplore le vol de 4 panneaux de clôture. Le Président a demandé l'étude de la pose de caméras de surveillance.

SUEZ propose de marquer la clôture avec de la peinture.

L'inauguration sera organisée une fois l'autorisation définitive d'exploitation reçue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table. Les Élus déclarent n'avoir rien à ajouter.

Séance levée à 19 h 05
